

DECISION D'APPROBATION DE MODELES  
N° 96.00.451.003.1 DU 13 AOUT 1996

Ensembles de mesurage routiers  
SCHLUMBERGER INDUSTRIES  
modèles TY Pegaz 130, TY Pegaz 141  
et TY Pegaz 142  
pour gaz de pétrole liquéfiés  
(PRECISION COMMERCIALE)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 MODIFIE RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 12 AVRIL 1955 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS MESUREURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES.

#### FABRICANT

SCHLUMBERGER TECHNOLOGIES, Systèmes de Stations Service, Zone industrielle, route de Domqueur, 80100 Abbeville.

#### OBJET

La présente décision complète les décisions d'approbation n° 94.00.451.001.1 du 13 janvier 1994 (1), n° 94.00.451.002.1 du 20 janvier 1994 (2) et n° 83.1.03.491.1.3 du 26 janvier 1983 (3).

#### CARACTERISTIQUES

Les ensembles de mesurage routiers SCHLUMBERGER INDUSTRIES modèles TY Pegaz 130,

(1) *Revue de Métrologie*, janvier 1994, page 51.

(2) *Revue de Métrologie*, janvier 1994, page 57.

(3) *Revue de Métrologie*, janvier 1983, page 27.

TY Pegaz 141 et TY Pegaz 142 sont destinés au mesurage des gaz de pétrole liquéfiés (GPL).

L'ensemble de mesurage routier SCHLUMBERGER INDUSTRIES modèle TY Pegaz 130 diffère du modèle FG 130 approuvé par la décision d'approbation n° 94.00.451.001.1 du 13 janvier 1994 par la forme de la cabine, qui n'est plus définie par la décision d'approbation de modèle, et par la possibilité de remplacer le transducteur de mesure modèle ESL 90 par le modèle ELTOMATIC.

Les ensembles de mesurage routiers SCHLUMBERGER INDUSTRIES modèles TY Pegaz 141 et TY Pegaz 142 diffèrent respectivement des ensembles de mesurage routiers modèles FG 131 et FG 128, approuvés par les décisions d'approbation n° 94.00.451.002.1 du 20 janvier 1994 et n° 83.1.03.491.1.3 du 26 janvier 1983, par la forme de leur cabine qui n'est plus définie par la décision d'approbation de modèle.

Les conditions particulières d'installation et les indications particulières restent inchangées.

#### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Outre les inscriptions réglementaires, la raison sociale du bénéficiaire et le numéro de la présente décision figureront sur la plaque d'identification des instruments.

Lors de la modification sur le terrain d'ensembles de mesurage routiers déjà en service, le

numéro de la présente décision devra être inscrit à proximité de la plaque d'identification initiale grâce à des étiquettes dont leur retrait entraîne leur destruction.

#### DEPOT DE MODELES

Les plans et schémas ont été déposés à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie et à la sous-direction de la métrologie sous le numéro DA 20-104.

#### VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 13 janvier 2004.

#### ANNEXES

Notice descriptive.

Dessin n° 6321.

---

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

---

## NOTICE DESCRIPTIVE

Ensembles de mesurage routiers  
 SCHLUMBERGER INDUSTRIES  
 modèles TY Pegaz 130,  
 TY Pegaz 141 et TY Pegaz 142  
 pour gaz de pétrole liquéfiés

**I - FONCTIONNEMENT :**

Au décrochage du robinet de distribution, l'information est transmise au dispositif calculateur-indicateur électronique :

- SCHLUMBERGER, modèle Multi 3000 s'il s'agit du modèle TY Pegaz 130,
- SATAM INDUSTRIES, modèle SYLVIE SEV2, pour le modèle TY Pegaz 141,
- EIN FRANCE, modèle DM1 VP, pour le modèle TY pegaz 142,

provoquant la remise à zéro de l'indication des volumes et des prix puis la mise en fonctionnement de la pompe de distribution.

La distribution est autorisée par action manuelle sur le bouton "homme mort". Lorsque la distribution est terminée, le raccrochage du robinet d'extrémité provoque l'ouverture d'un interrupteur, et coupe le circuit d'auto-alimentation du relais de remise à zéro et, par conséquent, le circuit d'alimentation du contacteur de la pompe.

**II - SCÉLLEMENT** (voir dessin n° 6321)

- Em1 : Scelle la plaque d'identification et de poinçonnage

- Em2 : Scelle l'orifice de réglage du déga-zeur
- Em3 : Scelle le premier dispositif d'ajustage du mesureur
- Em4 : Scelle le second dispositif d'ajustage du mesureur
- Em5 : Scelle l'accès aux chambres de mesureur
- Em6 : Scelle l'accès au distributeur de mesureur
- Em7 : Scelle la liaison du mesureur avec le boîtier de renvoi vers le transducteur de mesure
- Em8 : Scelle la liaison du transducteur de mesure avec le totalisateur ou l'accès à la partie mécanique du transducteur en cas d'absence du totalisateur, et l'émetteur d'impulsion et son couvercle
- Em9 : Scelle l'accès à la vanne de maintien de pression différentielle
- Em10 : Scelle le dispositif de réglage de la vanne de maintien de pression différentielle
- Em11 : Si le modèle est équipé d'un transducteur de mesure ELS 90 ou EIN, Em 11 scelle l'ouverture du couvercle du transducteur de mesure.  
Si le modèle est équipé d'un transducteur de mesure ELTOMATIC, Em 11 scelle la liaison de la partie mécanique du transducteur de mesure avec le boîtier de renvoi et la prise d'information utilisée lors de la vérification.

■ N° 6321

ENSEMBLE DE MESURAGE ROUTIER SCHLUMBERGER INDUSTRIES, TY PEGAZ 130, 141, 142

*Plan des scellements*

